

**OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE  
CASTRES - MAZAMET – 15 RUE AMIRAL GALIBER - 81104 CASTRES Cedex**

Extrait du registre des délibérations du Conseil d'Administration

**Séance du 16 octobre 2023 à 14h30**

Délibérations de : 1 à 14

Présents : 16

Pouvoirs : 4

Votants : 20

Etaient présents :

Mesdames Baya ALGAY, Viviane DUPUY, Claudine HAUSER, Angéline BLANC, Jeanine CAYSSEL, Nadezda BONNIEU, Catherine MOSKALYK, Tatiana COFFIE, Catherine FARRENQ, Flavie ROUANET.

Messieurs Pascal BUGIS, Xavier BORIES, Rinaldo PUGLISI, Daniel LACOMBE, Bernard AUDOURENC, Christophe SENTOLL.

Etaient excusés et avaient donné pouvoir :

Monsieur Vincent COLOM à Monsieur Pascal BUGIS,  
Madame Geneviève AMEN à Madame Catherine FARRENQ,  
Madame Marie Claude FAURE à Monsieur Xavier BORIES,  
Monsieur Serge SERIEYS à Madame Viviane DUPUY.

Étaient excusés :

Monsieur Stéphane AYMARD,  
Madame Janine BARENS,  
Monsieur Christian NOCAUDIE.

Participaient également à la séance :

Madame Florence SANS, Directeur général  
Madame Louise DE SENA, Secrétariat de Direction  
Monsieur Frédéric MARC, Réhabilitation  
Madame Stéphanie BENOIT, Comptabilité  
Madame Béatrice JEA, Ressources Humaines  
Madame Sonia BAEZ, représentant le Comité d'Entreprise  
Monsieur ANTOINE (DDT), représentant Monsieur le Préfet

\*\*\*\*\*

REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2023

Application agréée E-legalite.com

**4. REGULARISATION D'UN ACTE DE VENTE DE PARCELLES AU LIEU-DIT « CAMP DE LA VIEILLE » AU PROFIT DE LA SOCIETE ORANGE**

Par acte administratif de vente du 9 mai 1979, l'Office a vendu au Secrétariat d'Etat et Télécommunications des parcelles du Camp de la Vieille, situées 150 avenue du Sidobre.

Les parcelles répertoriées au Cadastre de la Commune de Castres Sections BD numéros 222, 225, 228 et 238 ont été vendues à l'Etat moyennant un prix de 60,00 Francs le m<sup>2</sup> pour l'implantation d'un central téléphonique.

Toutefois, les parcelles BD numéros 29, 223, 226 et 237, ont été omises dans l'acte du 9 mai 1979.

En mai 2000, la société FRANCE TELECOM avait souhaité normaliser l'oubli de transcription de la parcelle BD 29. Cette régularisation a été acceptée à titre gratuit par le Conseil d'Administration le 26 juin 2000.

Par courrier du 26 février 2001, la société FRANCE TELECOM avait souhaité régulariser le titre de propriété concernant les parcelles BD numéros 223, 226 et 237, d'une contenance de 100 m<sup>2</sup>, incluses dans les limites du terrain cédé à l'Etat, et dont l'Office reste toujours propriétaire. La régularisation a été acceptée par le Conseil d'Administration dans le cadre de sa séance du 26 juillet 2001.

Lesdites régularisations n'ayant, à ce jour, pas été actées, il convient de régulariser cet oubli de transcription auprès de la société FRANCE TELECOM, devenue ORANGE depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

Maitre Antoine FABRE, notaire associé de la Société Civile Professionnelle « Pierre CHALLEIL et Antoine FABRE », requis par l'Office dans le cadre de la régularisation, sollicite une délibération plus récente autorisant l'Office à céder les parcelles cadastrées BD numéros 29, 223, 226 et 237.

Il est demandé au Conseil d'Administration :

- D'accepter la régularisation, aux frais de l'Office, des parcelles cadastrées BD numéros 29, 223, 226 et 237,
- D'autoriser le Directeur Général à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

Après avoir délibéré, le Conseil d'Administration, à l'unanimité des membres présents ou représentés :

- Autorise la régularisation, aux frais de l'Office, des parcelles cadastrées BD numéros 29, 223, 226 et 237,
- Autorise le Directeur Général à signer toutes pièces afférentes à ce dossier.

.....  
Le Président soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente délibération à compter de sa date de réception par le contrôle de légalité.

Pour extrait certifié conforme,  
Fait à CASTRES, le 16 octobre 2023.  
Le Président,  
Pascal BUGIS



REÇU EN PREFECTURE

le 25/10/2023

Application agréée E-legalite.com